

Service des risques naturels et technologiques
5 rue Françoise Giroud
CS 16326
Cedex 2
44036 NANTES

NANTES, le 22/09/2022

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 08/09/2022

Contexte et constats

Publié sur 

TRANSDEV

27 boulevard du maréchal Alphonse Juin
44100 Nantes

Références : SRNT-2022-0602
Code AIOT : 0100004498

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 08/09/2022 dans l'établissement TRANSDEV implanté 27 boulevard du maréchal Alphonse Juin 44100 Nantes. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Cette visite s'inscrit dans le cadre du plan d'actions post-Lubrizol, et vise à inspecter tous les établissements présents dans une bande de 100m autour des sites SEVESO. TRANSDEV est le site voisin de l'établissement SEVESO VALSPAR.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- TRANSDEV
- 27 boulevard du maréchal Alphonse Juin 44100 Nantes
- Code AIOT : 0100004498
- Régime : soumis à Déclaration pour les rubriques 1413 et 1435

TRANSDEV est une entreprise de transport routier. Le site de Nantes comporte un bâtiment administratif pouvant abriter 30 personnes en permanence. Il y a également un grand parking où peuvent stationner de nombreux bus. Une station interne de distribution de gasoil et une unité de distribution de gaz sont également présents à l'ouest du site. Au total, il peut y avoir 100 personnes au maximum sur le site.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Situation administrative de TRANSDEV	Code de l'environnement du 19/07/2022, article L511-1	/	Sans objet

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
2	Contrôles périodiques	Code de l'environnement du 19/07/2022, article R512-55	/	Sans objet
3	Alerte et connaissance mutuelle avec le site Seveso voisin	Code de l'environnement du 19/07/2022, article L511-1	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'établissement TRANSDEV est à jour de ses prescriptions réglementaires concernant les installations classées soumises à déclaration sur son site. Il n'a pas été détecté de matière combustible stockée en bordure de site qui pourrait constituer des effets dominos vis-à-vis du site Seveso voisin.

Une mise en relation de TRANSDEV et de son voisin VALSPAR est à prévoir afin qu'il y ait une meilleure connaissance mutuelle des activités, des risques présents et de la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident. Un courrier sera adressé en ce sens à l'entreprise VALSPAR.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Situation administrative de TRANSDEV

Référence réglementaire : Code de l'environnement du 19/07/2022, article L511-1
Thème(s) : Situation administrative, situation administrative
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Sont soumis aux dispositions du présent titre les usines, ateliers, dépôts, chantiers et, d'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique
Constats : La société TRANSDEV a bien déclaré ses deux installations relevant du régime des ICPE présentes sur le site. L'inspection des installations classées n'a pas constaté d'autre activité relevant d'une autre rubrique ICPE.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 2 : Contrôles périodiques

Référence réglementaire : Code de l'environnement du 19/07/2022, article R512-55
Thème(s) : Situation administrative, contrôle périodique
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à l'obligation de contrôle périodique prévu à l'article L.512-11 sont fixées à l'annexe de l'article R.511-9.
Constats : Cuve enterrée de gasoil (rubrique 1435) soumise à DC située à l'ouest du site La déclaration ICPE a été faite le 23 janvier 2009, et a donné lieu à un acte de la préfecture du 7 mars 2011. Le volume déclaré est de 700m3/an, avec un volume max de 147 m3 de la cuve. Le dernier contrôle périodique effectué le 9 juin 2022 met en évidence la nécessité de mieux suivre les points bas : ce suivi a été mis en place depuis. Installation de remplissage de gaz (rubrique 1413) située à l'ouest du site La déclaration ICPE a été effectuée le 8 août 2019. Le débit déclaré est de 760 m3/h. Le dernier contrôle périodique effectué le 9/08/2021 indique qu'il n'y a pas de non conformité sur cette installation (3 NC avaient été soldées depuis le dernier contrôle. Le site est à jour de ses contrôles périodiques. Il n'y a pas de non conformité en cours.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 3 : Alerte et connaissance mutuelle avec le site Seveso voisin

Référence réglementaire : Code de l'environnement du 19/07/2022, article L511-1
Thème(s) : Risques accidentels, Alerte et mise en sécurité des personnes lors d'un sinistre
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : - Plan d'Opération Interne (POI) de la société Seveso
Constats : La société TRANSDEV n'a pas connaissance des activités de la société SEVESO voisine VALSPAR. Elle ne dispose d'aucun contact, ni information relative aux accidents susceptibles de se produire chez son voisin. En outre, elle ne dispose d'aucune information sur le plan d'opération interne de son voisin, et n'a jamais été associée à un exercice.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet